ORGANISME DE FORMATION-CFA

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION A LA FORMATION : CERTIFICAT DE SPECIALISATION « animation-gestion De projets dans le secteur sportif »

1. ☐ **Photographie d'identité**
2. ☐ **Pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) ou titre de séjour en cours de validité pour les nationalités hors UE.**
3. ☐ **Photocopie de l'attestation de formation à la « Prévention et Secours Civique » (PSC) ou titre équivalent cité ci-dessous : Attention le diplôme délivré lors de la Journée Défense et Citoyenneté n'est pas un équivalent au PSC.**
   - « Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS) ;
   - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité et couvrant toute la période de formation
   - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité et couvrant toute la période de formation
   - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité et couvrant toute la période de formation.
   - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité et couvrant toute la période de formation.
   - Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art. 22 del 'Arrêté du 8 août 2013),
   - Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art. 25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
   - Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
   - Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), **assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant**
4. ☐ **Photocopie de votre diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4**
5. ☐ **Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD (pour les moins de 25 ans)**